

M. Railton: Monsieur le président, je demande la parole pour le même rappel au Règlement. Je voudrais rétablir la vérité. Le député de Provencher a insinué, parce que je lui rappelais de s'en tenir au bill, qu'il a perdu de vue pendant un certain temps...

M. McGrath: Qui vous a réveillé, toubib?

M. Railton: ...le député dis-je m'a accusé de ne pas m'intéresser aux Indiens. Or, il se fait que j'aime beaucoup les autochtones du Canada. J'estime qu'ils ont besoin de notre appui pour effectuer la transition à un mode de vie plus lucratif ou plus prospère. Toutefois, cela n'a rien à voir avec le bill à l'étude qui traite de toute évidence des allocations familiales et de la manière dont elles seront gérées. Ceci dit, j'espère que les autres questions concerneront le bill.

Le président: La question soulevée par le secrétaire parlementaire est acceptée à titre d'éclaircissement. Quant à l'argument du député de Welland, je suis sûr que les députés croiront en sa bonne foi et en ses idées.

M. Epp: Monsieur le président, j'ai l'intention de poursuivre en dépit de l'acharnement de nos vis-à-vis qui, c'est clair, refusent de répondre à des questions dans ce domaine.

M. Boulanger: Vous perdez votre temps et vous le savez.

M. Epp: Tant que Votre Honneur me permettra de poursuivre—ce qui veut donc dire que vous estimez que mes questions portent bien sur le bill—je m'abstiendrai d'écouter le député de Welland, qu'il pense que mes questions s'appliquent au bill ou pas. L'assentiment de Votre Honneur me suffit.

M. McGrath: L'intervention du «toubib» est consignée au hansard, c'est l'essentiel.

M. Epp: Premièrement, j'essaie tout simplement de demander au ministre si les autochtones auront droit aux mêmes avantages que les autres. Deuxièmement, va-t-on leur verser ces allocations de manière à ne pas enfreindre les accords signés ou tacites? Le ministre a préféré ne pas répondre à ma troisième question. J'ai demandé que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien nous donne des assurances et nous explique ce que son ministère entend faire lorsque ces crédits d'impôt seront versés aux mères d'enfants indiens inscrits.

Je suppose qu'il faudra attendre de voir si nous pouvons poser cette question directement au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais je tiens à ce qu'il soit bien consigné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas voulu ou n'a pas su répondre à cette question.

M. Harquail: Elle y a déjà répondu deux fois.

M. Epp: Restons-en là. Je passe à autre chose. Au cours du débat de deuxième lecture de ce bill, le ministre des Finances a mentionné, le 31 octobre, que 35 millions seraient économisés au cours de la prochaine année financière outre les sommes qu'il aurait fallu dépenser si le régime actuel des allocations familiales n'avait pas été modifié. J'aimerais interroger le secrétaire parlementaire ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet des frais annuels d'administration

Allocations familiales

qu'entraîne l'envoi de 12 chèques mensuels par compte. Chaque famille reçoit 12 chèques d'allocations familiales par an. Combien cela coûte-t-il actuellement, en frais d'administration par famille, dans le régime actuel?

Mlle Bégin: Monsieur le président, je tiens à dire très nettement au député, qui se comporte en procureur de la Couronne, que je n'ai pas refusé de répondre. C'est de la pure imagination de sa part.

J'ai mal à la gorge. Mes collègues n'ont pu s'empêcher de le remarquer ces deux dernières semaines. Le Règlement devrait dire expressément que je ne suis pas obligée de répéter les réponses chaque fois qu'on pose les mêmes questions. Cependant, je répète encore une fois. J'ai déjà répondu intégralement au moins deux fois ce soir sur ce point.

M. Harquail: C'est la troisième fois.

Mlle Bégin: Le député de Provencher n'écoute pas, ou alors il s'amuse au lieu de travailler. Le nouveau crédit d'impôt au titre des enfants ne viole aucun accord passé avec les Indiens. Le député croit-il que nous présenterions des projets de lois au Parlement qui violent les accords avec les Indiens? C'est une bien drôle de question. J'ai répondu catégoriquement au député, qui tuait le temps, que le crédit d'impôt donné au titre des enfants indiens sera le même que pour tous les autres enfants canadiens. Je tiens à le répéter. J'espère que le député comprend. Je pourrais au besoin mettre cela par écrit à son intention. A ce sujet j'ai écrit à mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, une lettre assez semblable à celle que j'ai adressée à mes homologues provinciaux. Je n'ai pas reçu de lui de réponse écrite. J'espère que le député a bien compris maintenant.

En ce qui concerne les frais d'administration que représente l'envoi des chèques d'allocations familiales, il va falloir que je vérifie la question pour voir quelle réponse désire avoir le député. Si c'est le prix par famille d'expédition des chèques d'allocations familiales, je sais que de tous les programmes c'est celui qui coûte le moins cher en frais d'administration, mais je lui en fournirai le détail exact.

● (2142)

M. Rae: Je n'ai pas beaucoup de questions à soulever et celles que je soulèverai ne sèmeront pas, je pense, l'effroi dans le cœur des députés d'en face et ne causeront pas beaucoup de surprise parce que mon chef et d'autres députés ici en ont déjà parlé. Toutefois, pour bien clarifier les choses, j'aimerais dire d'abord que, bien que je reconnaisse avec le ministre que le taux d'escompte est de 15 p. 100, en principe, calculé sur une base annuelle, il atteint 60 p. 100. Le gouvernement stipule dans le bill C-46, et je renverrai mon ami à l'annexe I du bill et en particulier à la dernière colonne que doit remplir l'escompteur—que le taux d'escompte sur une base annuelle est de 60 p. 100. C'est ce que je disais plus tôt. J'aimerais savoir ce que le ministre a à dire à ce sujet, mais je tiens à affirmer mon point de vue très clairement. Certains m'accusent de ne pas savoir ce que je dis. Il y a bien des fois où c'est vrai, mais pas cette fois-ci.